DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
MAIRIE D'ENCHASTRAYES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026 à 20H00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-sept octobre, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le neuf novembre deux-mille- vingt-six, à vingt heures, sous la Présidence de Madame Isabelle PIGEARD

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf M. WALTHER ayant donné pouvoir à Mme PIGEARD, Mme GARIN ayant donné pouvoir à M. DESDIER, LOISON ayant donné pouvoir à Mme QUELLEC

Madame Elisa COUTTOLENC a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mme PIGEARD ouvre la séance.

Présentation de l'ONF du régime forestier

Mme Lison AMBROISE et Anthony GAIDIOZ présentent l'ONF et le régime forestier de la commune.

Ils expliquent que le principe mis en œuvre est que « la forêt paye le forêt ». En effet, l'objectif est que les frais d'entretien des forêts soient compensés par les recettes des coupes de la forêt communale.

Les techniciens présentent les procédures et le programme de travaux annuel. L'objectif est d'avoir une gestion durable permettant la régénération des peuplements. Les parcelles qui sont proposées pour 2027 sont celles des flourachs et sous la bergerie de Rayne et celles situées vers le Super Sauze.

Ces travaux à entreprendre feront l'objet d'une prochaine délibération sur l'assiette des coupes de bois pour 2027.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

1. Approbation du PV du 28 juillet 2026

Mme le Maire fait procéder au vote du PV du dernier conseil.

Il est approuvé à l'unanimité

2. Compte rendu des décisions du Maire

M. le Maire présente les décisions du Maire

Par décision 2026-05 du 31/08/2026, un contrat a été signé avec l'entreprise ALPHASCAN d'un montant de 6 580.40€ HT pour l'inspection du tunnel de terres pleines.

Par décision 2026-06 du 09/10/2026, un contrat de prestation juridique a été signé avec Maitre Emilie OLIVIER d'un montant de 1 900€ HT.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

3. Tarif cantine et règlement activités périscolaires

Mme le Maire rappelle le changement de prestataire de restauration scolaire à la rentrée 2026/2027.
Elle précise que le coût de fourniture des repas est plus élevé et que la participation des familles doit être augmenté pour passer de 3 à 4€ / repas. La part supportée par la commune est également plus élevée.
Elle explique que la commune a proposé aux familles la mise en place d'activités périscolaires encadrées par l'agent communal les mardis et jeudis depuis la rentrée des vacances de la toussaint.
Pour toute ces raisons, il convient d'actualiser le règlement intérieur de la cantine, de la garderie et activités périscolaires, et du transport scolaire.

Le conseil municipal valide la délibération à l'unanimité

4. Décisions modificatives sur BP

Mme le Maire explique qu'il convient d'augmenter la subvention à la caisse des écoles compte tenu du changement de prestataire pour la restauration scolaire.

L'estimation du budget manquant sur la Caisse des écoles se monte à 4 800 € pour la période de septembre à décembre 2026. Il convient donc de procéder à une DM de ce montant

Mme le Maire fait procéder au vote

Unanimité

5. Décisions modificatives sur CDE

Mme le Maire précise que la décision modificative est la suite de la délibération précédente. Il convient d'augmenter l'article 6188 pour pouvoir répondre à l'augmentation du prix unitaire du repas.

Mme le Maire fait procéder au vote

Unanimité

6. Prescription de modification n°1 du PLU

Madame le Maire présente les raisons pour lesquelles une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune est nécessaire.

Dans un premier temps, cela permet la rénovation d'un bâtiment désaffecté au centre du Super Sauze. En effet, l'immeuble Le Brec, un ancien hôtel-restaurant avec habitation situé au Super-Sauze a été vendu aux enchères. Les acquéreurs ont présenté un projet de transformation de ce bâtiment en 6 à 7 logements.

Ce projet se heurte à trois problématiques qui sont :

- La question des stationnements
- La desserte du bâtiment
- La délimitation de la limite Ns qui coupe la parcelle en deux.

La révision du PLU permettra de lever les points de blocage du projet.

Cette modification est aussi l'occasion de faire un point sur le PLU en :

- Rectifiant notamment des erreurs de zonage sur le Sauze et faire un point sur le règlement écrit,
- Transformant les zones AU aménagées et/ou construites en zone U,
- Revoir certains emplacements réservés,
- Annexer le périmètre de l'ASA dans l'annexe "Servitudes" dans la mesure où elle a fait l'objet d'une procédure régulière de classement en "Servitude d'Utilité Publique",
- Réfléchir aux secteurs sur lesquels une servitude "Résidences principales" pourrait être instaurée.

Les objectifs poursuivis restent identiques à ceux formalisés dans le PADD.

Mme COUTTOLENC demande des explications sur la modification des emplacements réservés et la modification du règlement.

Mme PIGEARD précise que cela est à l'étude. Elle pense par exemple à la suppression de l'emplacement réservé sur la route du Villard. Elle étudie également la modification de certains points du règlement qui sont difficilement applicables.

Le conseil municipal valide la délibération à l'unanimité

7. RASED

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'Education Nationale a mis en place depuis plusieurs années un Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) au sein des écoles de la circonscription de Sisteron

La participation se monte à 1.44€ par élève pour un effectif de 14 élèves ; soit la somme de 20.16€

Le conseil municipal valide la délibération à l'unanimité

8. PDIPR

Mme le Maire présente le projet de classement d'un sentier communal au PDIPR.

La commune dispose de 9 itinéraires inscrits au PDIPR :

- Circuit du Vivier
- Circuit de la roche aux fées
- Tour des Brecs
- Chapeau de gendarme versant nord-est
- La croix de l'Alp
- VTT les cabanes
- VTT enduro Sauze 1700 – sauze 1400
- VTT enduro Col de Gyp
- VTT enduro col de Fours

L'inscription de ce sentier est intéressante car il forme une boucle

Le conseil municipal valide la délibération à l'unanimité

9. Tarifs secours sur pistes 2026 2027

Mme PIGEARD présente la délibération concernant le tarif des secours sur piste pour la saison à venir. Elle précise que le principe de remboursement des frais de secours est acté par le conseil municipal depuis plusieurs années. Elle précise que des frais de dossier sont appliqués à chaque secours.

Le conseil municipal valide les tarifs de secours sur piste, les frais de transport par ambulance et par hélicoptère.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un secours héliporté primaire et non médicalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Tarifs PIDA 2026-2027

Mme le Maire explique qu'il y a lieu de valider les tarifs pour le PIDA hélicoptère.

Elle précise que le PIDA hélicoptère permet le déclenchement préventif des avalanches sur certains secteurs du domaine skiable et ceux non couverts par un avalancheur. Les tarifs sont proposés par trois compagnies d'hélicoptères HDF, le SAF et Savoie Hélicoptère.

Mme le Maire fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

11. Convention TER

Mme PIGEARD présente le dispositif des Territoires Éducatifs Ruraux (TER) qui vise à renforcer l'égalité des chances et la continuité éducative dans les territoires ruraux

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

12. Questions diverses

Commissions CCVUSP : Mme PIGEARD précise aux élus qu'elle a demandé à la CCVUSP d'envoyer une copie des convocations et des Comptes rendus en mairie afin d'être informée des décisions.

Recrutement Maitre-nageur : M. BENINCA demande si un choix a été fait pour le recrutement d'un maitre-nageur. Mme PIGEARD précise qu'un courriel a été adressé aux membres de la commission RH. Les élus donnent leur avis sur les deux candidats retenus. Le conseil fait son choix et demande qu'une proposition soit faite au candidat retenu.

Film sur le canal de Terres Pleines : Mme QUELLEC explique que la projection du film est prévue le jeudi 15 juillet à 18h00 au cinéma du Sauze dans le cadre des causeries de la SABENCA

La diffusion du film sera suivie d'un débat avec la salle.

Elle précise que la date retenue pour la fête des 100 ans du canal est le 5 juin 2027. Le programme sera connu ultérieurement.

Projet de rénovation de l'aire des tennis : Mme PIGEARD présente au conseil sa vision du réaménagement de cet espace. Elle envisage de réaliser des stationnements ainsi qu'une zone de pique-nique et de barbecue.
Le terrain de tennis situé vers la voirie sera rénové. Le second terrain sera réaménagé et accueillera un stade multi-activité et une zone de sport de glisse.
Un parcours vélo agrémenté des modules bois acquis par la commune sera installé en amont de la cabane existante qui pourra faire l'objet d'un réaménagement (point d'eau et sanitaire)
L'aire de jeux pour enfants sera rénovée et mise aux normes avec un rocher d'escalade ludique et des agrès accessibles PMR.

M. BENINCA s'inquiète de la multiplicité des offres de glisse sur la vallée (skate-park de Barcelonnette, pumptrack de Jausiers, ...) et s'interroge sur la nécessité d'une nouvelle offre sur la vallée ?

Mme PIGEARD explique qu'il s'agit d'une proposition différente des sites déjà existants. Elle précise que l'association qui s'est créée autour de la glisse a de nombreux adhérents et que ce projet les intéresse. Elle précise qu'elle reste ouverte à toute autre proposition d'agrès sur ce site.

Elle présente des visuels d'aménagement du site. Les élus plébiscitent la montagne avec des prises d'escalade.

Mme QUELLEC attire l'attention des élus sur le fait que les agrès en acier sont certes durables, mais deviennent impraticables avec les fortes chaleurs.

Mme PIGEARD souhaite qu'un projet d'aménagement soit arrêté rapidement afin de monter un dossier de demande de subvention.

Ouverture Station le 12 décembre : Mme COUTTOLENC interroge Mme PIGEARD sur l'ouverture de la station le 12 décembre prochain et l'organisation d'un winter trail. Elle regrette que les sociopro de la commune n'aient pas été informé. Elle rappelle que lors d'une réunion avec Ubaye tourisme et la Régie, il avait été évoqué qu'il n'y aurait pas de préouverture et que le Sauze ouvrirait le 19/12.
Elle souligne qu'il est difficile pour certains commerçants d'ouvrir 2 jours puis de refermer durant une semaine pour des questions de personnel et de denrées ...
Elle regrette également qu'aucune information ne soit mise en ligne sur le site du Sauze ... il n'y a aucune manifestation, aucune animation sur internet ... et la clientèle s'interroge.
Elle estime qu'une ouverture que cette pré-ouverture va montrer une image dégradée de la commune, car tous les commerces et services ne seront pas ouvert (

Les élus regrettent cette situation car il avait été annoncé qu'il n'y aurait pas de préouverture. Ils comprennent qu'il soit difficile pour les sociopro de s'organiser en ayant eu l'information tardivement, mais demandent aux commerçants de jouer le jeu pour l'image de la station.

En effet, Mme PIGEARD pense qu'il faut donner une image positive du début de saison. Elle précise que si l'enneigement le permet, tout le domaine sauf l'Alp sera ouvert. De plus, l'ambition du Winter trail est d'amener 150 à 200 coureurs sur le domaine.

Mme COUTTOLENC estime que les commerçants ne sont pas considérés, et que les décisions sont prises sans les informer officiellement. Il est dommage de découvrir via les réseaux socio qu'un trail est organisé le 12 décembre au Sauze alors que les socio pro ne sont pas prévenus.

Mme PIGEARD explique que Camille Colas a repris la présidence d'Ubaye tourisme. M Caviglia a été recruté pour gérer la transition d'Ubaye tourisme vers la Régie tourisme nouvellement créée. Les animations proposées pour la station du Sauze vont être prochainement arbitrées et des animateurs vont être recrutés pour la saison par la Régie Ubaye Ski.

Colis de noel des seniors : Les élus sont allés choisir la composition des paniers de noël destinés aux seniors de la commune (résidents permanents de plus de 70 ans).

PAT : Mme DAMERY demande quel élu sera la référent PAT de la commune d'Enchastrayes. Les élus valident la candidature de Mme QUELLEC ;

Salon et communication sur la destination : Mme PIGEARD explique que la station du Sauze sera représentée au salon Tout Schuss sur Aix en Provence.
La régie va proposer des tarifs promotionnels sur les forfaits pour le Black Friday.
Elle précise que le Sport Beach de Marseille organise une soirée spéciale station du Sauze à Marseille le 28/11.
La station sera présente sur la soirée (kakemono, ...)
Mme COUTTOLENC insiste sur le fait qu'il faudrait que le calendrier des animations soit sorti pour le diffuser à cette occasion.

Tyrolienne : Mme PIGEARD informe les conseillers que les travaux de réaménagement de l'accès au départ de la tyrolienne sont achevés. Les terrains sont remodelés et l'escalier installé. La tyrolienne est opérationnelle pour la saison hivernale avec un parcours client amélioré

Mariage : Traditionnellement la commune offrait un bouquet aux mariés. Mme PIGEARD souhaiterait offrir un cadeau plus personnel aux mariés.
Elle présente un projet. Les élus trouvent l'idée intéressante. L'idée doit être affiné. Les élus valident le concept.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,



Isabelle PIGEARD